

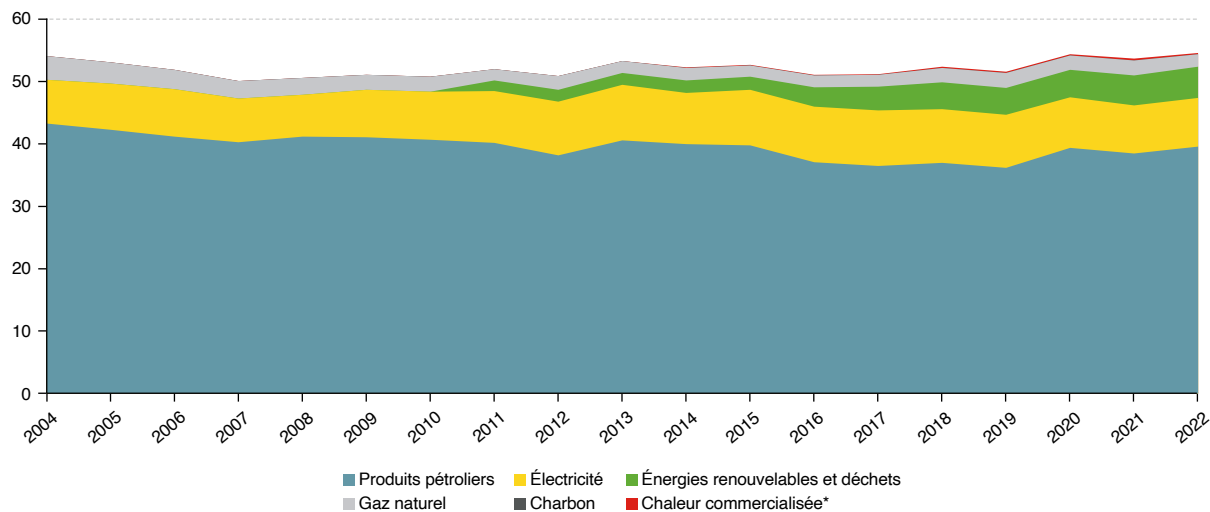
## 5.7 Agriculture-pêche : dépense en forte hausse

Avec 54,5 TWh, la consommation finale d'énergie de l'agriculture et de la pêche augmente légèrement, de 2,0 % en 2022, après une baisse de 1,5 % en 2021 (figure 5.7.1). Peu sensible aux fluctuations de la production agricole, elle ne varie guère depuis une dizaine d'années. Par rapport à 2012, année de référence des objectifs nationaux de réduction

de la consommation d'énergie (cf. 4.1), la consommation de l'agriculture et de la pêche est à peu près stable (+ 0,7 % d'évolution en moyenne annuelle). À la suite de l'augmentation des prix des énergies, notamment ceux du gaz et des produits pétroliers, la dépense en énergie du secteur augmente de 39 %, pour s'élever à 4 Md€ en 2022.

Figure 5.7.1 : consommation finale énergétique du secteur agriculture-pêche

En TWh



\* Données disponibles à partir de 2007 uniquement.

Champ : jusqu'à l'année 2010 incluse, le périmètre géographique est la France métropolitaine. À partir de 2011, il inclut en outre les cinq DROM.

Source : SDES, Bilan de l'énergie

En 2022, avec une consommation en hausse de 2,9 %, les produits pétroliers, comprenant essentiellement du gazole non routier (GNR), constituent 73 % du bouquet énergétique dans l'agriculture. La consommation d'électricité, qui représente la deuxième source d'énergie du secteur (14,3 %), augmente de 1,8 %. Viennent ensuite les énergies renouvelables et déchets, qui représentent 9,2 % du bouquet énergétique, et dont la consommation progresse de 4,8 % sur un an. Depuis 2012, leur consommation augmente en moyenne de 10,4 % par an. Le gaz naturel enregistre, quant

à lui, la baisse la plus importante sur l'année (- 17,0 %) et représente en 2022 3,6 % de la consommation dans l'agriculture. Quant à la chaleur commercialisée, qui ne représente que 0,4 % de la consommation, elle connaît une baisse de 12,6 %.

La pêche représente 7,6 % des consommations d'énergie de l'ensemble agriculture-pêche. Sa consommation finale d'énergie, composée pour l'essentiel du gazole consommé par les bateaux de pêche, augmente légèrement en 2022 (+ 2,7 %, quatrième année de hausse consécutive).

## partie 5 : la consommation d'énergie par secteur ou usage

**Figure 5.7.2 : consommation finale énergétique du secteur agriculture-pêche (données non corrigées des variations climatiques) et dépense associée**

	2018		2019		2020		2021		2022	
	En TWh	En M€ <sub>2022</sub>	En TWh	En M€ <sub>2022</sub>	En TWh	En M€ <sub>2022</sub>	En TWh	En M€ <sub>2022</sub>	En TWh	En M€ <sub>2022</sub>
Produits pétroliers	36,9	2 744	36,1	2 698	39,3	2 191	38,4	2 598	39,5	3 988
Gaz naturel	2,3	105	2,4	105	2,3	91	2,4	113	2,0	149
Charbon	0,02	0,7	0,02	0,4	0,02	0,3	0,02	0,4	0,02	0,7
Énergies renouvelables et déchets	4,3	166	4,3	151	4,4	148	4,8	239	5,0	288
Électricité	8,6	1 145	8,5	1 163	8,1	1 116	7,7	1 087	7,8	1 202
Chaleur commercialisée	0,2	12,4	0,2	18,6	0,2	15,2	0,3	23,1	0,2	24,5
<b>Total</b>	<b>52,3</b>	<b>4 173</b>	<b>51,5</b>	<b>4 136</b>	<b>54,3</b>	<b>3 561</b>	<b>53,5</b>	<b>4 061</b>	<b>54,5</b>	<b>5 653</b>

Source : SDES, Bilan de l'énergie

En 2022, la dépense totale en énergie du secteur de l'agriculture et de la pêche s'élève à 5,7 milliards d'euros (figure 5.7.2), en nette hausse par rapport à 2021 (+ 39,2 %). Les produits pétroliers concentrent 71 % de la dépense, proche de leur part de consommation finale, et connaissent une hausse des dépenses particulièrement forte (+ 53,5 %). Par ailleurs, la part de dépense en électricité est plus importante que sa part dans la consommation (respectivement 21 % et 14 %). Troisième énergie du secteur, les énergies

renouvelables et déchets représentent 5,1 % de la dépense, contre 9,2 % de la consommation. Le gaz est le quatrième poste de dépense (3,2 %). Il voit sa dépense totale augmenter de 31,5 %, malgré une baisse de consommation, en raison de l'explosion de ses prix.

Les dépenses associées à la consommation de produits raffinés dans la pêche augmentent également fortement en 2022, sous l'effet de la hausse du prix des carburants, pour atteindre 336 M€ (+ 59,2 % sur l'année, en euros constants).